



Conseil économique et social

Distr. générale
19 novembre 2018
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixante-troisième session

11-22 mars 2019

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la vingt-troisième session
extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée
« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par l'Union internationale des femmes musulmanes, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

L'Union internationale des femmes musulmanes a fait son entrée sur la scène internationale à la suite de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, qui s'est tenue à Beijing en 1995. Elle a été créée en 1996 et a obtenu un statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies.

L'essentiel de notre équipe dirigeante était présente et a activement participé à Beijing. C'est pourquoi la Déclaration et le Programme d'action de Beijing sont présents, pour les domaines les plus importants, dans notre stratégie. Organisation internationale réunissant les femmes musulmanes du monde entier, l'Union internationale des femmes musulmanes incarne et nourrit notre vision, nos aspirations et nos ambitions – une vision fondée sur une perspective et une approche islamiques de tous les domaines de la vie, qui ne manque toutefois pas de tenir compte des enjeux contemporains de la scène internationale.

L'Union se soucie en particulier de l'atténuation, voire de l'élimination, de la pauvreté. Nos projets sont donc conçus pour parvenir à cet objectif.

Ainsi qu'il a été dit précédemment, l'Union est une plateforme pour les femmes musulmanes du monde entier ; elle présente une vision d'un ordre mondial plus sûr, qui consacre le règlement des conflits et le triomphe de la justice, de l'équité, de la paix et de la tolérance et la coexistence religieuses.

L'Union a son siège dans un pays généreux, le Soudan. Par gratitude, nous nous devons de souligner que la pauvreté, qui est l'un des défis que doit relever ce pays en développement, est aggravée par les sanctions injustes, injustifiées et malvenues, imposées unilatéralement à sa population.

De fait, les femmes et les enfants en sont les véritables victimes, et sont confrontés à de grandes difficultés en matière d'éducation, de santé et de protection sociale, sans parler de la situation de la dette, nullement soulagée.

Il faut, bien entendu, souligner que ces situations ne sont pas l'apanage du seul Soudan, mais que d'autres pays en développement subissent le même sort tragique – pays qui sont fortement éprouvés sur le plan financier, ce qui a entravé la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

En définitive, nous, femmes réunies au sein de l'« Union internationale des femmes musulmanes », appelons la communauté internationale à soutenir ces pays en développement en travaillant à alléger les dettes et à lever les sanctions, pour leur permettre de réaliser les objectifs de développement durable dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015.

Au sein de notre Union, nous saluons également le noble combat des femmes sous occupation et affichons notre solidarité envers les femmes déracinées, déplacées et réfugiées.

L'Union internationale des femmes musulmanes améliore la capacité des femmes de gérer les situations de chômage, d'exclusion, de maladie, de handicap et de vieillesse en autonomisant les femmes et les filles pour qu'elles aient une chance d'exercer leurs droits à l'éducation, à l'emploi, aux soins médicaux, au logement et autres.

L'Union vise à autonomiser les femmes dans le monde, et particulièrement celles qui sont analphabètes et vulnérables. Elle vise également à renforcer leurs compétences et leur intérêt en matière de santé et d'éducation, grâce à la mise en

place de bourses scolaires pour étudiantes africaines et à un projet de formation de sages-femmes.

La mortalité maternelle et néonatale figure parmi les principaux défis auxquels les pays africains doivent faire face. Certains pays enregistrent un taux de mortalité estimé à plus de 1 200 pour 100 000 naissances vivantes, ce qui les relègue en bas du classement pour la réalisation des objectifs de développement durable. Pour autant, malgré ce taux en forte augmentation, il est possible réduire la mortalité et d'offrir un excellent service aux femmes enceintes, par exemple en formant des sages-femmes, ce qui représente une stratégie importante pour la réalisation de la santé maternelle et infantile, ou en formant de nombreuses femmes africaines dans des domaines scientifiques afin de réaliser l'objectif d'un développement durable.

L'Union internationale des femmes musulmanes est une organisation bénévole non gouvernementale, qui a pour vocation de venir en aide aux femmes des pays d'Afrique, et particulièrement des femmes musulmanes, en proposant des formations dans le domaine de la santé maternelle et infantile, et qui vise à garantir l'accès des Africaines aux études dans le domaine de la santé.

Au vu de l'importance des étudiantes et de leur rôle prépondérant, de leur mission et de leur pouvoir mobilisateur dans les sociétés, en particulier dans les pays d'Afrique, qui souffrent d'une pénurie de personnel de santé, l'Union internationale des femmes musulmanes cherche à former le plus grand nombre de scientifiques compétentes dans ce domaine en nouant des partenariats stratégiques avec plusieurs universités et institutions du Soudan pour offrir un environnement éducatif d'exception aux nouvelles étudiantes, conformément au mandat et aux politiques du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.
